



# Commune de Nommern

## Vacance de poste d'un SALARIE A TACHE MANUELLE (m/f)

L'administration communale de Nommern se propose d'engager un salarié à tâche manuelle (m/f) à plein temps et à durée déterminée de 12 mois. A l'expiration de cette période, une continuation de la relation de travail avec un contrat à durée indéterminée est envisageable (groupe de salaire B du contrat collectif des ouvriers de l'Etat, tel que transposé par la commune de Nommern).

Conditions particulières devant obligatoirement être remplies pour briguer ce poste:

- posséder les aptitudes physiques et morales nécessaires;
- maîtriser la langue luxembourgeoise et avoir de bonnes connaissances en langues allemande et française;
- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- permis de conduire valable sans restriction de la catégorie B.

Les personnes intéressées dont le profil répond aux exigences ci-dessus sont invitées à adresser leur candidature, par écrit, au Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, 31, rue Principale, L-7465 Nommern jusqu'au **18 janvier 2021** au plus tard.

Pièces à joindre obligatoirement à la candidature:

- une notice biographique complète et détaillée avec photo d'identité récente ;
- un extrait récent (< 3 mois) du casier judiciaire – bulletin n°3 ;
- copie(s) des diplôme(s) et / ou certificat(s) d'études obtenus;
- une copie des bulletins d'études des deux dernières années d'études;
- une copie de la carte d'identité;
- une copie intégrale du permis de conduire;

Les dossiers non complets ne seront pas pris en compte.

Avant son engagement, le futur collaborateur doit passer un examen médical constatant qu'il est apte à exercer la fonction briguée.

Pour toute information supplémentaire, les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat communal (tél. : 837318-210).

Nommern, le 2 janvier 2021

Le collège des bourgmestre et échevins